

Le Maître d'œuvre a autorisé la présente étude d'architecture à l'usage de l'architecte et de son équipe, sous réserve que celle-ci ne soit pas utilisée pour d'autres projets sans l'autorisation écrite du Maître d'œuvre.

Le Maître d'œuvre a autorisé la présente étude d'architecture à l'usage de l'architecte et de son équipe, sous réserve que celle-ci ne soit pas utilisée pour d'autres projets sans l'autorisation écrite du Maître d'œuvre.

Le Maître d'œuvre a autorisé la présente étude d'architecture à l'usage de l'architecte et de son équipe, sous réserve que celle-ci ne soit pas utilisée pour d'autres projets sans l'autorisation écrite du Maître d'œuvre.

En conséquence, l'architecte s'engage à :

1. Respecter les délais

